



# HOTEL DE VILLE 60590 TRIE-CHATEAU

Département : Oise - Arrondissement : Beauvais – Canton : Chaumont-en-Vexin

DÉPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de BEAUVAIS  
Canton de Chaumont-en-Vexin  
Commune de Trie-Château

Arrêté n° 01102025 du 06 octobre 2025

## Prescrivant l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Trie-Château

**Objet :** Mise à enquête publique du projet de Plan local d'urbanisme (PLU)

### LE MAIRE,

**VU** l'ordonnance en date du 01 octobre 2025 de Mme la présidente du Tribunal administratif d'AMIENS, désignant M. DUBOIS Sylvain en qualité de commissaire-enquêteur ;  
**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-11 et suivants, R.153-11 et suivants et R.153-20 et suivants ;  
**VU** le Code de l'environnement et les articles L.123-1 et suivants, ainsi que les articles R.123-2 et suivants sur les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;  
**VU** le Plan d'occupation des sols (POS) de l'ancienne commune de Villers-sur-Trie devenue caduque le 31.12.2016 où s'applique depuis le Règlement National d'Urbanisme (RNU)  
**VU** le Plan local d'urbanisme de la commune de Trie-Château approuvé le 17.06.2010, modifié les 30.05.2013, 21.07.2016, 13.05.2019 et 27.06.2020 ;  
**VU** la délibération du 18.01.2018 prescrivant l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU) et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;  
**VU** la délibération du 10.03.2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) ;  
**VU** l'ensemble des avis recueillis auprès des services de l'État associés, des personnes publiques associées (autres que l'État), des personnes publiques consultées, et des personnes publiques et organismes ayant reçu le projet de PLU ;  
**VU** les pièces du dossier du projet de PLU, auquel a été annexé l'ensemble des avis susvisés ;

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de Trie-Château (N° INSEE : 60644), pour une durée d'au moins trente jours, du 27 octobre 2025 au 29 novembre 2025.

#### ARTICLE 2 :

M. DUBOIS Sylvain, exerçant la profession d'attaché territorial a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif d'AMIENS ;

#### ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier du projet de Plan local d'urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé, et ouvert par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Trie-Château, pendant 34 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 27 octobre 2025 au 29 novembre 2025 inclus.

Le dossier du projet comporte en annexe le bilan de la concertation ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet de Plan local d'urbanisme et des documents qui lui ont été annexés, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête mis à sa disposition, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE TRIE-CHATEAU 1 place de l'église 60590 TRIE-CHATEAU ou par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique@trie-chateau.com](mailto:enquetepublique@trie-chateau.com)**

Le dossier pourra également être consulté sur internet à l'adresse suivante : [www.trie-chateau.fr](http://www.trie-chateau.fr)

#### ARTICLE 4 :

Indépendamment des dispositions des précédents articles, les observations pourront être reçues par le commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Trie-Château pendant les trois jours suivants, c'est-à-dire les :



## **HOTEL DE VILLE 60590 TRIE-CHATEAU**

Département : Oise - Arrondissement : Beauvais – Canton : Chaumont-en-Vexin

- 27/10/2025 de 9 heures à 12 heures
- 08/11/2025 de 9 heures à 12 heures
- 22/11/2025 de 9 heures à 12 heures
- 29/11/2025 de 9 heures à 12 heures

### **ARTICLE 5 :**

Un avis portant à la connaissance du public les indications d'ouverture de l'enquête publique du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis d'enquête sera aussi publié par voie d'affiches, et, éventuellement, par tous autres procédés en vigueur en mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci,

L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : **[www.trie-chateau.fr](http://www.trie-chateau.fr)**

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et elle sera certifiée par lui.

### **ARTICLE 6 :**

À l'expiration du délai de d'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui ; ce registre sera assorti, le cas échéant, des documents annexés transmis par le public.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire le dossier de l'enquête avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

### **ARTICLE 7 :**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en prendre communication dans les conditions prévues au titre du Code de l'environnement.

### **ARTICLE 8 :**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée par le maire à Monsieur le préfet de l'Oise et à la présidente du Tribunal administratif d'AMIENS

### **ARTICLE 9 :**

Au terme de l'enquête et après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, le Conseil municipal pourra prendre la décision d'approuver le projet de Plan local d'urbanisme (PLU).

### **ARTICLE 10 :**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le commissaire-enquêteur ;
- Madame la présidente du Tribunal administratif d'AMIENS
- Monsieur le préfet de l'Oise

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TRIE-CHATEAU



Le Maire absent, ·  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
par délégation du maire  
**Geoffrey LELEU**